



RÉGION | LA RÉUNION

L'ANNUAIRE DES MANDATAIRES DE L'UDES


LA RÉUNION

L'ÉDITO

RÉGION

—
LA RÉUNION



L'UDES, Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS), regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs et 16 branches et secteurs professionnels. Avec près de 30 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

Au cœur des régions, l'Union représente les associations, mutuelles et coopératives de nos territoires auprès des pouvoirs publics, des interlocuteurs de l'ESS et de tout partenaire en relation avec les structures de l'économie sociale et solidaire.

L'Union mandate, avec le concours de ses organisations adhérentes et conformément à ses statuts, des mandataires chargés de représenter nos secteurs d'activité à La Réunion, dans plusieurs instances de l'emploi, de la sécurité sociale, de la formation professionnelle et auprès d'organismes divers à vocation économique ou sociale.

À ces titres, l'UDES participe, pour le compte de tous ses membres, à la vie institutionnelle, paritaire, sociale de la région. L'UDES est également représentée dans les instances des Prud'hommes, grâce aux conseillers prud'homaux mobilisés dans l'ensemble de nos territoires.

Dans un monde qui bouge très vite, la parole de l'UDES est ainsi capitale dans chacune des instances dans lesquelles nous sommes représentés.

Le rôle des mandataires sociaux nous permet de contribuer pleinement aux orientations définies pour notamment, les politiques sociales, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que pour une meilleure organisation du travail dans l'ESS. Notre réseau de Conseillers prud'homaux quant à lui, est amené à exercer leur mission au sein de la juridiction, paritaire, du conseil de prud'homme, dans un esprit de responsabilité afin de régler les litiges individuels entre employeur et salarié.

Nous tenons à témoigner, auprès de l'ensemble des forces vives mobilisées à porter fortement et avec dynamisme les positions des employeurs de l'ESS, de toute notre reconnaissance pour leur engagement.



Hugues Vidor
Président de l'UDES



Monique Caumes
Déléguée régionale UDES
La Réunion

Table des matières

CESER CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL.....	4
CRESS CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	5
CREFOP COMITE REGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES.....	6
ODDS OBSERVATOIRES DEPARTEMENTAUX D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NEGOCIATION.....	7

Nom du mandataire

Titulaire : Monique CAUMES

Durée du mandat

6 ans

Date de renouvellement

Janvier 2024

Missions de l'instance

➤ **Éclairer les actions de la Région Île-de-France**

Partage des idées et préconisations au Conseil régional pour l'avenir de l'Île-de-France. Réflexion collective sur des sujets variés et la diversité des conseillers contribuent à valoriser toutes les facettes du territoire et de ses habitants.

➤ **Impulser des dynamiques de changement**

Dans un souci d'innovation et au plus près des préoccupations du terrain, recherche de solutions nouvelles pour orienter les politiques publiques régionales.

➤ **Alerter les pouvoirs publics**

Depuis la loi NOTRe, portant sur la nouvelle décentralisation et votée en 2015, mission de contribuer à l'évaluation et au suivi des politiques publiques régionales.

Composition

Le CESER est nommé par le préfet de Paris, préfet de région, en raison des engagements dans les organismes structurant la vie collective en Île-de-France : monde de l'entreprise, représentants des salariés, monde associatif...

Quatre collèges chacun étant mené par un Vice-président élu :

- Représentant des entreprises et activités professionnelles non salariées ;
- Représentant des syndicats de salariés ;
- Représentant des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région ;
- Personnalités qualifiées qui concourent au développement de l'Île-de-France.

Fréquence des réunions

Contact

udes@udes.fr | 01 43 41 71 72

Mandataires

Titulaire : Jocelyne GUICHARD (SYNOFDES)

Suppléante :

Durée du mandat

Mandat en cours

Date de renouvellement

Mission de l'instance

La CRESS La Réunion assure la promotion et le développement de l'ESS sur le territoire francilien.

Elle représente les acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics.

Elle tient à jour l'annuaire des entreprises de l'ESS sur le territoire régional et centralise les données à des fins d'études et d'appui à l'élaboration d'actions publiques et privées. Ces travaux sont menés dans le cadre d'un observatoire régional de l'ESS qu'elle pilote.

Elle coordonne les offres de formation initiale et continue destinées aux dirigeants et futurs dirigeants d'entreprises ESS.

Elle accompagne le développement des entreprises de l'ESS sur le territoire francilien

Elle assure une veille politique et juridique sur l'évolution de l'ESS au niveau européen.

Composition

Le conseil d'administration est organisé en huit collèges, qui représentent toutes les composantes de l'ESS, telles que définies par la loi ESS de juillet 2014 : associations, mutuelles santé et assurance, coopératives, fondations, entreprise sociales, structures d'insertion par l'activité économique, syndicats d'employeurs ESS.

Fréquence des réunions

Contact

udes@udes.fr | 01 43 41 71 72

CREFOP | COMITE REGIONAL DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES

Durée du mandat

3 ans renouvelables par arrêté du préfet

Date de renouvellement

2022

Mandataires

Commission	Titularité	Mandataire	Syndicat
Comité Plénier	Titulaire	Nathalie GAUTRON	NEXEM
Comité Plénier	Suppléant	Jocelyne GUICHARD	SYNOFDES

Missions

Le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop) est une instance de concertation régionale créée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale.

Le décret n° 2014-1055 du 16 septembre 2014 précise la composition, les missions et les conditions de fonctionnement des comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (Crefop).

Le Crefop est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région.

Composition

Le préfet de région et le président du conseil régional le président conjointement, ainsi que son bureau. La vice-présidence du comité et de son bureau est assurée conjointement par un représentant des organisations professionnelles d'employeurs et un représentant des organisations syndicales de salariés.

Fréquence des réunions

2 à 3 réunions plénières par an

Contact

udes@udes.fr | 01 43 41 71 72

ODDS | OBSERVATOIRES DEPARTEMENTAUX D'ANALYSE ET D'APPUI AU DIALOGUE SOCIAL ET A LA NEGOCIATION

Noms des Mandataires

Titulaire : Christophe DELPECH (NEXEM)

Suppléante : Marina DUBARD (ELISFA)

Durée du mandat

Entre 2 et 4 ans (variable selon les départements).

Date de renouvellement

Variable en fonction de la date d'installation de l'instance et de son Règlement intérieur

Mission de l'instance

L'ordonnance n°2017-1385 du 22 septembre 2017 relative au renforcement de la négociation collective prévoit en son article 3 la création d'observatoires départementaux d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation.

Les missions de ces observatoires sont de favoriser et encourager le développement du dialogue social et de la négociation collective au sein des entreprises de moins de 50 salariés au niveau de chaque département. Pour ce faire, ces observatoires pourront notamment :

- ▶ Etablir un bilan annuel du dialogue social dans le département
- ▶ Être saisi par les représentants territoriaux des partenaires sociaux concernant toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation
- ▶ Apporter leur concours et leur expertise juridique aux entreprises de leur ressort dans le domaine du droit social

Composition

La composition tripartite de ces observatoires prévoit la présence du représentant de l'Etat au niveau du département, de représentants des organisations syndicales de salariés représentatives au niveau du département et de représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national interprofessionnel et multiprofessionnel, à raison d'un siège par organisation.

Un décret pris en Conseil d'Etat le 28 novembre 2017 précise une composition d'au maximum 13 membres dont 6 au maximum au titre des organisations syndicales et 6 au titre des organisations professionnelles.

L'installation de ces observatoires est prévue par « l'autorité administrative compétente », soit les unités départementales des DREETS. Les conditions d'organisation de ces observatoires, notamment la durée du mandat et les conditions de mandat du président, sont fixées par règlement intérieur arrêté par ses membres.

Fréquence des réunions

2 à 3 jours/an sur des réunions en demi-journée

Contact

udes@udes.fr | 01 43 41 71 72